

**La commune de Kraainem demande au Premier Ministre
de faire respecter l'Etat de droit dans le dossier des « Normes de vent »**

Une motion intitulée « Normes de vent » a été votée à l'unanimité des élus francophones et flamands lors du Conseil communal de Kraainem du 20 janvier 2009.

Le Conseil communal de Kraainem s'adresse tout particulièrement au Premier Ministre Herman Van Rompuy en insistant pour que le gouvernement fédéral respecte loyalement et sans plus aucun délai la décision de la Cour d'Appel du 29 mai 2008 en imposant à Belgocontrol d'en revenir aux normes de vent d'avant le Plan Anciaux-bis, telles qu'elles étaient appliquées dans les faits à cette époque.

Le Premier Ministre qui dispose de la tutelle sur le Secrétariat d'Etat à la Mobilité, tout en étant par sa fonction le premier garant de l'Etat de droit dans notre pays, est en effet le mieux placé pour faire admettre au gouvernement la nécessité du respect de bonne foi des décisions de justice.

Il est injustifiable que Monsieur Schouppe refuse d'appliquer à nouveau les anciennes normes de vent qui n'ont posé aucun problème pendant 30 ans. C'est encore davantage dans les méthodes d'application des normes de vent actuelles que l'on trouve une démonstration claire de la mauvaise foi du Secrétaire d'Etat à la Mobilité. La définition tendancieuse des rafales de vent, leur mode de calcul et la prise en compte non appropriées des données météo sont autant de mesures causant une utilisation abusive, excessive et illicite de la piste 02.

Le Conseil communal de Kraainem dans son ensemble demande au Premier Ministre de prendre en considération le désarroi de citoyens qui subissent des périodes de concentration de survols insupportables dans des quartiers familiaux densément peuplée lorsqu'il est possible d'utiliser les pistes prioritaires dont les couloirs d'approches sont classés zones *non aedificandi*.

Le Conseil communal de Kraainem félicite le Premier Ministre pour ses propos tenus à la Chambre le 31 décembre 2008 où il a affirmé la volonté du gouvernement à travailler à restaurer la confiance des citoyens dans les institutions en cette période de crise. Respectueusement, le Conseil communal lui indique qu'il existe ici un moyen de prouver ou non la sincérité de ses propos.

Dans l'histoire de la Belgique, le Premier Ministre Herman Van Rompuy serait bien en peine de citer une autre décision de la Cour d'Appel confirmée en Cassation, et réaffirmée une seconde fois en vue de préciser le jugement initial, qui aurait été à ce point niée dans son existence et sa portée par un Ministre fédéral. Le fait est d'autant plus odieux qu'il s'agit de la destruction du cadre de vie de quartiers familiaux.

Le Conseil communal de Kraainem est persuadé que le laxisme déplorable dont il a été fait preuve en l'espèce est de nature à encourager de futurs comportements politiques similaires au sein du gouvernement fédéral et ne peut que contribuer à une banalisation généralisée de la transgression de l'Etat de droit.

En annexe : Texte la motion traduit en français.
 Texte original de la motion